

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
17 SEPTEMBRE 2020

DATE d'AFFICHAGE
28 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 35
Votants : 38

L'an deux mille vingt,

le 22 septembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Dolay en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - M. Bruno LE BORGNE, - Mme Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mmes Nicole KORN, - Christine LE CADRE, - Régine ROSSET.

Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Mme Christine LE CADRE donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON

Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Isabelle SIRLIN a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°108-2020 –TOURISME – VALIDATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION
2019 DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE**

M. Jean-Marie LABESSE, Vice-président en charge du tourisme, expose les éléments suivants. Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire, lors de sa séance du 28 janvier 2020 a approuvé le Compte Administratif 2019 accompagné du Compte de Gestion.

Conformément aux dispositions des articles L.133-8 et R.133-13 à R.133-16 du Code du Tourisme, les comptes doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

Le Compte Administratif 2019 fait notamment état des éléments suivants :

Section de fonctionnement

| | |
|--|---------------------|
| Dépenses de l'exercice | 722 681,56 € |
| Recettes de l'exercice | 766 732,55 € |
| Excédent de l'exercice | 44 050,99 € |
| Excédent de l'exercice reporté | 181 169,05 € |
| Excédent global de fonctionnement | 225 220,04 € |

Section d'Investissement

| | |
|---|---------------------|
| Dépenses de l'exercice | 75 959,38 € |
| Recettes de l'exercice | 96 146,26 € |
| Excédent de l'exercice | 20 186,88 € |
| Restes à réaliser à reporter en 2020 | 43 615,40 € |
| Excédent de l'exercice reporté | 64 026,43 € |
| Excédent global d'investissement | 40 597,91 € |
| Excédent global | 265 817,95 € |

Envoyé en préfecture le 28/09/2020

Reçu en préfecture le 28/09/2020

Affiché le

ID : 056-200027027-20200922-DELIB_108_2020-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, ~~après en avoir délibéré,~~ à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif et le compte de gestion 2019 de l'EPIC « Office de Tourisme Communautaire ».

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 28/09/2020
Le Président,

